

Schweizerische Gesandtschaft

in
Wien.

III, Strohgasse 31

SCHWEIZR. POLIT. DEPART.

27. JAN. 1900

No 203/XVII. a-71

Vienne 22 janvier 1900.

Confidentielle.

Monsieur le Président

Un de mes collègues généralement fort bien renseigné me pose hier la question suivante: « Est-il vrai ainsi que l'on me l'affirme de bonne source, que le nouveau ministre de Turquie à Berne ait été chargé de réclamer du Conseil fédéral certaines restrictions du droit d'asile dont bénéficient les jeunes Turcs en Suisse? » Je n'ai pas hésité à répondre que j'ignore absolument, si de pareilles demandes ont été présentées par M. Carathodory, mais que j'étais bien convaincu que le Conseil fédéral ne modifiera pas ses vues en matière de droit d'asile, aux seuls fins de complaire au Sultan, qui est hanté du spectre des jeunes Turcs. J'ajoutais que lorsque certains journaux parlèrent de ma nomination possible à Constantinople, un diplomate qui courait à fond cette ville et les intrigues du palais me dit un jour: « Si cette nouvelle était vraie, je vous féliciterais d'avoir à aller de temps à autres sur les bords splendides du Bosphore, - si elle est inexacte je vous en féliciterais encore davantage, car vous n'aurez pas à entendre les récriminations sans fins du Sultan au sujet des jeunes Turcs. Le Sultan a cette manie que'il ne veut pas comprendre que pour lutter contre les jeunes Turcs, il faut ou les ignorer ou les acheter, mais il n'y a que trop de personnes au palais qui ont intérêt de s'opposer à l'une ou à l'autre de ces politiques et de nourrir l'idée fixe du Sultan. »

Monsieur Hanser

Président de la Confédération suisse
Berne.